



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph,  <b>BRIGNAC</b> : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge,  Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert,  <b>LACOSTE</b> : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS</b> : M.OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ;  M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  M.BORE Jacques à M.SEGURA René ;  M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ;  M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ;  Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ;  Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ;  M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

### Objet : PAVHé – Transfert emprunt au budget général.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que considérant l'excédent dégagé par le budget annexe de la ZAC de l'extension du PAVHé depuis plusieurs années consécutives, il convient de solder l'emprunt qui permettait de porter les dépenses relatives aux derniers marchés de travaux avant d'encaisser les ventes s'y rattachant.

Afin d'éviter de procéder à un remboursement anticipé de cet emprunt à taux variable, il propose au conseil communautaire de transférer le montant du capital restant dû vers le budget général pour la somme de 1 927 463.68 euros.

Il rappelle que cet emprunt permettra de financer les futures opérations d'investissement du budget général telles que la crèche de Canet et la construction d'un bâtiment modulaire pour l'ALISH du pôle primaire de Clermont l'Hérault.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de transférer le montant du capital restant dû de l'emprunt du budget annexe de la ZAC du PAVHé vers le budget général pour la somme de 1 927 463.68 euros tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.